



Fiche de Données de Sécurité

NEXUS WHT PRECAT, 10



1. Identification

Nom du produit	NEXUS WHT PRECAT, 10		
Code du produit	NEXW-1510		
Autres moyens d'identification	N.Dis.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionné sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.gemini-coatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide et vapeurs très inflammables. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 2)
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1B)
Cancérogénicité (Catégories 1B)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1B)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H350 : Peut provoquer le cancer
H340 : Peut induire des anomalies génétiques
H360D : Peut nuire au fœtus
H315 : Provoque une irritation cutanée
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser un extincteur de type ABC pour l'extinction.

P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
n-Propanol	71-23-8	18 - 20 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	17 - 19 %
Dioxyde de titane	13463-67-7	16 - 18 %
Nitrocellulose	9004-70-0	5 - 7 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	5 - 7 %
Xylène	1330-20-7	4 - 6 %
Carbonate de diméthyle	616-38-6	4 - 6 %
Isobutyrate d'isobutyle	97-85-8	2.5 - 3.5 %
Alcool isopropylique	67-63-0	1.5 - 2.5 %
Alcool isobutylique	78-83-1	1.5 - 2.5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.5 - 1.5 %
Gel de Silice	112926-00-8	0.5 - 1.5 %
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	0.1 - 1 %
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	0.1 - 1 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂), extincteur d'incendie ABC. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles

l'isolation et le nettoyage	et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.
------------------------------------	--

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Dioxyde de titane : 5000 mg/m ³ . n-Propanol : 800 ppm. Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Xylènes : 900 ppm. Alcool isopropylique : 2000 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm. Silice amorphe, gel : 3000 mg/m ³ .		
--	---	--	--

n-Propanol	VECD	250 ppm	614 mg/m ³	RSST (Pc)
	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON
Acétate de butyle normal		200 ppm	492 mg/m ³	RSST (Pc)
	VECD	200 ppm		ACGIH , ON
	VEMP (8h)	20 ppm	950 mg/m ³	RSST
Dioxyde de titane		150 ppm		ACGIH , ON
		150 ppm	713 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	Poussière totale	10 mg/m ³	ACGIH , BC, ON, RSST

Xylène	VECD		150 ppm		ACGIH , BC, ON
			150 ppm	651 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)		100 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m ³	RSST
Alcool isopropylique	VECD		400 ppm		ACGIH , BC, ON
			500 ppm	1230 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)		200 ppm		ACGIH , BC, ON
			400 ppm	983 mg/m ³	RSST
Alcool isobutylique	VEMP (8h)		50 ppm		ACGIH , BC, ON
Éthylbenzène	VECD		50 ppm	152 mg/m ³	RSST
			125 ppm	543 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m ³	RSST
Gel de Silice	VEMP (8h)	Poussière respirable		1.5 mg/m ³	BC
				4 mg/m ³	BC
				6 mg/m ³	RSST
				10 mg/m ³	ACGIH , ON
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	VEMP (8h)	Brouillard		5 mg/m ³	ACGIH , RSST
				175 ppm	1200 mg/m ³
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	VEMP (8h)		100 ppm	525 mg/m ³	ACGIH

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter un écran facial.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et

munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.

Pieds

Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Blanc ou coloré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	De solvant	Point d'éclair	0°C (32°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	170°C (338°F)
pH	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	78 à 214°C (172.4 à 417.2°F)	Densité relative	1.11 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	51.15%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	n-Propanol	Ingestion 1870 mg/kg Rat DL50 5467 mg/kg Souris DL50 Inhalation 48 mg/l/4h Souris CL50 Peau 4060 mg/kg Lapin DL50	
	Acétate de butyle normal	Ingestion 10768 mg/kg Rat DL50 Inhalation >32.5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >17600 mg/kg Lapin DL50	
	Dioxyde de titane	Ingestion >10000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >6.82 mg/l/4h Rat CL50 Peau >10000 mg/kg Lapin DL50	
	Nitrocellulose	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50	
	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50	
	Carbonate de diméthyle	Ingestion 13000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >140 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50	
	Xylène	Ingestion 3523 mg/kg Rat DL50 Inhalation 27.6 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3200 mg/kg Lapin DL50	
	Isobutyrate d'isobutyle	Ingestion 12800 mg/kg Rat DL50 Inhalation 48.2 mg/l/4h Rat CL50 >5000 ppm/6h Rat CL50 Peau >8600 mg/kg Lapin DL50	
	Alcool isobutylique	Ingestion 2460 mg/kg Rat DL50 Inhalation 19.2 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3400 mg/kg Lapin DL50	
	Alcool isopropylique	Ingestion 5045 mg/kg Rat DL50 3600 mg/kg Souris DL50 Inhalation 66.1 mg/l/4h Rat CL50 Peau 6280 mg/kg Rat DL50	
	Éthylbenzène	Ingestion 3500 mg/kg Rat DL50 Inhalation 17.3 mg/l/4h Rat CL50 Peau 15380 mg/kg Lapin DL50	
	Gel de Silice	Ingestion 3160 mg/kg Rat DL50 Inhalation >2.08 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50	
	Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	Ingestion >10000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >8.5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3200 mg/kg Lapin DL50	
	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >7.63 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50	
	Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
	Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. L'application unique de n-propanol (0.1 ml) provoque une conjonctivite sévère, avec atteinte de l'iris, opacité cornéenne et ulcération. Il provoque une sévère irritation réversibles après 21 jours (OECD 405). L'alcool isobutylique est une sévère irritant aux yeux des lapin (OCDE 405). Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.
		Voie cutanée	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.


	<p>Voie respiratoire L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux organes auditifs, au système hématopoïétique (formation du sang) et au système nerveux central.</p> <p>Voie orale L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, des vertiges, de la diarrhée et des vomissements.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p>Classification CIRC / NTP</p> <table border="0"> <tr> <td>Nom chimique</td> <td>CIRC</td> <td>NTP</td> </tr> <tr> <td>Dioxyde de titane</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Éthylbenzène</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> </table> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p> <p>Cancérogénicité Contient des substances qui peuvent provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Le dioxyde de titane, sous forme de poussière, peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérogène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture et un mastic, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. A défaut de données spécifiques, la classification des Distillats de pétrole (CAS no 64742-48-9 et CAS no 64742-82-1) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène.</p> <p>Mutagène Contient un ingrédient potentiellement mutagène. A défaut de données spécifiques, la classification des Distillats de pétrole (CAS no 64742-48-9 et CAS no 64742-82-1) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Des malformations majeures ont été rapportées chez les bébés nés de femmes qui avaient travaillé avec des peintures à base de solvants (peintures à base d'huile) pendant la grossesse. Par conséquent, l'exposition à long terme aux peintures à base de solvants qui peut survenir dans la vie professionnelle peut affecter le développement du bébé (American Journal of Industrial Medicine, 1980). L'exposition excessive au xylène peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central, les voies respiratoires.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Les organes auditifs, le système nerveux central.</p>	Nom chimique	CIRC	NTP	Dioxyde de titane	2B	-	Éthylbenzène	2B	-
Nom chimique	CIRC	NTP								
Dioxyde de titane	2B	-								
Éthylbenzène	2B	-								
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.									
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.									

12. Données écologiques


Toxicité écologique	<p>Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce CL50 9640 mg/L; 96 h (Isopropyl alcohol)</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 3644 mg/L; 48 h (Isopropyl alcohol)</p> <p>Plante- Laitue germination, Lactuca Sativa CE50 2100 mg/L; 72 h (Isopropyl alcohol)</p> <p>Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CE50 579 mg/L; 96h (Nitrocellulose)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile] CL50 18 mg/L; 96h (Butyl acetate)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 44 mg/L; 48 h (n-Butyl acetate)</p> <p>Plante aquatique, Desmodesmus subspicatus CE50 675 mg/L; 72h (Butyl acetate)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas CL50 1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 13.5-17.3 mg/L; 96 h (Xylene)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 3.82 mg/L; 48 h (Xylene)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile] CL50 4480 mg/L; 96 h (n-Propanol)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 3642 mg/L; 48 h (n-Propanol)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas - eau douce CL50 12.54 mg/L; 96h (Isobutyl isobutyrate)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 55.8 mg/L; 96h (Isobutyl isobutyrate)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 4.2 mg/L; 96 h (Ethylbenzene)</p> <p>Invertébré aquatique - Crevette - Crangon franciscorum CE50 0.49 mg/L; 96h (ethylbenzene)</p>
Persistence	<p>Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.</p>
Dégradabilité	<p>Le n-propanol est facilement biodégradable, 75% en 20 jours (OCDE 301F). L'acétate de butyl normal est facilement biodégradable (96% en 28 jours) OCDE 301D. L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques comme le dioxyde de titane. La dégradation de la nitrocellulose implique une complexe dissociation avec une grande variété de produits. La biodégradation avec un mélange boues-sol sera effectuée sur une longue période de temps à cause de son insolubilité dans l'eau (TOXNET). L'urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé (CAS no 68002-18-6) n'est pas facilement biodégradable (61% en 28 jours). Le xylène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Le temps de demi-vie dans l'air est de 9.5 à 19.7 heures selon l'isomère du xylène. Le xylène est facilement biodégradable, 68% en 10 jours et 88% en 28 jours (OCDE 301F) avec un ratio DBO5/BCO de 0.97 (IUCLID). Les données spécifiques à la dégradation de l'isobutyrate d'isobutyle n'ont pas été trouvées. Cependant, selon les esters aliphatiques similaires, l'isobutyl isobutyrate devrait être facilement biodégradable (SRC). L'alcool isopropylique est biodégradable, 49% en 5 jours et 70% en 20 jours (TOXNET). Il ne subit pas la photolyse. Sa dégradation atmosphérique (attaque de radicaux OH) dans l'air a une demi-vie T_{1/2} de 18 à 25 heures. L'alcool isobutylique est facilement biodégradable, 74% en 28 jours (OCDE 301D). L'éthylbenzène se biodégrade relativement rapidement dans les eaux usées ou par les boues activées (de TOXNET).</p>
Potentiel de bioaccumulation	<p>Les valeurs de Log K_{ow} de <0.4 et de Facteur de bioconcentration (FBC) <1 pour le n-propanol indique aucun potentiel de bioaccumulation (IUCLID). L'acétate de butyl normal a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) de 15.3 et un faible coefficient de partition (Log K_{ow} de 2.39). Les isomères du xylène ont des Facteurs de Bioconcentration (FBC) de 6 à 23.4 et des facteurs de partition Log K_{ow} de 3,1 à 3,2. Le xylène possède un potentiel de bioaccumulation faible (TOXNET). Le facteur de bioconcentration estimée (BCF) de 12,2 indique que l'isobutyrate d'isobutyle ne s'accumulera pas dans les organismes aquatiques (TOXNET). Les valeurs de Log K_{ow} de <0.4 et de Facteur de bioconcentration (FBC) <1 pour l'alcool isopropylique n'indique aucun potentiel de bioaccumulation (IUCLID). L'alcool isobutylique a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 3 (TOXNET). L'éthylbenzène a un faible Facteur de bioconcentration (FBC) de 1,1 à 15 qui ont été mesurés dans quatre espèces de poissons. Il a une faible solubilité dans l'eau et un coefficient de partage modéré (Log K_{ow} de 3,15).</p>
Mobilité dans le sol	<p>Le n-propanol est soluble dans l'eau et s'évaporent rapidement dans l'air. Il n'y a pas de partition dans le sol. L'acétate de butyl normal sera réparti dans l'atmosphère (93,4%), l'eau (5,78%), le sol (0,792%) et les sédiments (<0,1%). La valeur K_{oc} de l'acétate de butyle est estimée à 19, ce qui suggère qu'il ne devrait pas avoir une très grande mobilité dans le sol. Le xylène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Les valeurs de K_{oc} vont de 39 à 365 selon les isomères du xylène. Ces valeurs indiquent que le xylène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol (TOXNET). L'isobutyrate d'isobutyle a une pression de vapeur relativement élevée, ce qui suggère que l'évaporation à partir des surfaces sèches se produira. L'estimation du K_{oc}</p>

	pour l'isobutyrate d'isobutyle peut être estimée à 98. Ce Koc indique une mobilité élevée dans le sol (TOXNET). L'alcool isopropylique est soluble dans l'eau et s'évaporent rapidement dans l'air. Il n'y a pas de partition dans le sol. L'alcool isobutylique devrait avoir une très grande mobilité dans le sol avec un Koc estimé de 2.9 (TOXNET) et il se répartit dans l'atmosphère (32.02%), l'eau (67.92%), le sol (0.03%), et les sédiments (0.03%). L'éthylbenzène devrait avoir une mobilité modérée avec un Koc estimé de 520 (TOXNET).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
n-Propanol	71-23-8	X	X		X
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X		X
Dioxyde de titane	13463-67-7		X		
Nitrocellulose	9004-70-0		X		
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6		X		
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Carbonate de diméthyle	616-38-6		X		
Isobutyrate d'isobutyle	97-85-8		X		
Alcool isopropylique	67-63-0	X	X		X
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X
Gel de Silice	112926-00-8		X		
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9		X		
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	64742-82-1		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
n-Propanol	71-23-8	X							X	
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X						X	
Dioxyde de titane	13463-67-7	X								
Nitrocellulose	9004-70-0	X								
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	X								
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Carbonate de diméthyle	616-38-6	X								
Isobutyrate d'isobutyle	97-85-8	X								
Alcool isopropylique	67-63-0	X		X					X	
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X							
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X
Gel de Silice	112926-00-8	X								
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X								
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	64742-82-1	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Dioxyde de titane	13463-67-7	X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B2 D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2017-03-17
Version	01
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, www.ncbi.nlm.nih.gov <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)</p>

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.